



PROJET

PEDAGOGIQUE

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE LA MUSSE

IFELM

2018 – 2019

Allée Louis Martin

CS 20119

27180 Saint Sébastien de Morsent

Tél : 02 32 07 29 35

Email : ife@iflrs-lamusse.net Site : www.larenaissancesanitaire.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1ERE PARTIE : LES INSTITUTS DE LA FONDATION RENAISSANCE SANITAIRE

1. PRESENTATION DES INSTITUTS

LES LOCAUX

L'EQUIPE

2. POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE FORMATION

3. UNIVERSITARISATION

4. GOUVERNANCE

5. VALEURS

2EME PARTIE : LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'IFELM

1. MISSIONS DE L'INSTITUT

LES OBJECTIFS

LES ORIENTATIONS

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

LES ADMISSIONS

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITE

LE RYTHME

LA FORMATION CLINIQUE

L'EVALUATION

3. LES ARTICULATIONS TRANSVERSALES

4. PARTENARIATS

5. QUALITE

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

Il s'agit du sixième projet pédagogique de l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse (IFELM). Il s'applique pour l'année scolaire 2018 / 2019.

Il sera validé à l'occasion de la prochaine Instance Compétente pour les Orientations Générales des Instituts (ICOGI) qui se réunira pour la première fois le 24 octobre 2018, conformément au nouvel arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Il permet de répondre aux objectifs fixés par la région Normandie et à l'enjeu de formation de professionnels pour répondre aux besoins de santé, validés par l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS), en lien avec la Fondation la Renaissance Sanitaire (organisme gestionnaire de l'institut) et les instituts du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rouen et d'Alençon.

Il s'appuie sur les arrêtés du 5/7/2010 relatif au diplôme d'Etat d'Ergothérapeute (NOR AFSH1400681A) et du 31/7/2009 relatif aux autorisations des instituts et qui précise entre autres son contenu.

Il a pour but de préciser les objectifs de la formation, l'organisation pédagogique et environnementale des études au sein de l'institut, ceci, afin d'accueillir au mieux les étudiants, en respectant au plus près les textes en vigueur et en assurant une formation de qualité, avec l'apport des spécificités et particularités locales.

Il permettra la formation de futurs ergothérapeutes, en adéquation avec les besoins en santé de la population.

Les ergothérapeutes sont selon l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) des « professionnels de santé qui fondent leur pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. »

« La profession d'ergothérapeute (occupational therapist) est réglementée par le Code de la Santé Publique (L4331-1 et R4331-1) et nécessite une formation de 3 ans fixée par le Ministère chargé de la Santé.

L'objectif de l'ergothérapie (occupational therapy) est de maintenir, de restaurer et de permettre les activités humaines de manière sécurisée, autonome et efficace. Elle prévient, réduit ou supprime les situations de handicap en tenant compte des habitudes de vie des personnes et de leur environnement. L'ergothérapeute est l'intermédiaire entre les besoins d'adaptation de la personne et les exigences de la vie quotidienne en société. »

1ERE PARTIE : LES INSTITUTS DE LA FONDATION RENAISSANCE SANITAIRE

1. PRESENTATION DES INSTITUTS

LES LOCAUX :

Les instituts de formation en ergothérapie et en masso kinésithérapie sont implantés dans le parc de l'hôpital La Musse, dans des locaux récents, dédiés à la formation.

Pour les étudiants, la vie étudiante se déroule dans un nouveau « campus » constitué d'un bâtiment principal situé à l'entrée du parc de l'hôpital. En contrebas et à proximité, un bâtiment « annexe » complète l'offre. Un bâtiment d'hébergement est implanté plus loin dans le parc, il sera complété par deux nouveaux bâtiments, actuellement en construction.

Au sein du bâtiment principal, on trouve un amphithéâtre pouvant accueillir plus de 100 étudiants, des salles de cours magistraux de quarante places, modulables avec des cloisons amovibles et des salles de travaux dirigés de quinze places. Certaines salles sont plus particulièrement affectées de par leur aménagement, mais la plupart sont mutualisées, ce qui facilite l'organisation. Elles sont toutes équipées en tables, chaises, ordinateurs et vidéo projecteurs. L'annexe se compose d'une salle de cours magistraux de 56 places, de deux salles de TD de 25 places.

Des locaux sont libres d'accès pour permettre aux étudiants de travailler. Ainsi, une salle de travail équipée d'une photocopieuse est mise à disposition, ainsi qu'une relieuse. Une médiathèque est à la disposition des étudiants. Un foyer convivial avec des distributeurs de boissons est disponible pour les temps de travail personnel, de détente ou de réunion. Il est équipé de 2 machines distributrices de boissons et de nourriture. Des réfrigérateurs et microondes sont à la disposition des étudiants.

De même dans « l'annexe » se trouve une salle de travail.

Les étudiants peuvent se réunir et afficher librement leurs messages sur des panneaux qui leur sont réservés. Une salle située dans le bâtiment des logements étudiants permet à l'association des étudiants la musse (AELM) de se réunir et de stocker son matériel.

Les étudiants peuvent se garer dans les parkings qui leurs sont réservés à l'entrée de l'hôpital, devant le nouveau bâtiment, mais aussi près des terrains de tennis et autour du Pavillon 4. Ils ont accès au restaurant du personnel, à la cafétéria Resthop qui propose des tarifs étudiants et peuvent se promener ou faire du sport dans le parc, mais aussi dans les gymnases de la commune.

Les instituts facilitent les activités conviviales organisées au cours de l'année sous réserve qu'elles restent dans des limites raisonnables et dans le respect du règlement intérieur et des personnes hospitalisées.

Les étudiants peuvent organiser des soirées étudiantes, via leur association, dans des locaux mis à disposition par l'hôpital La Musse ou par la mairie de Saint Sébastien de Morsent.

L'EQUIPE

L'équipe administrative est composée

- d'un directeur, Yves PRUDENT qui est ergothérapeute cadre supérieur de santé. Sa mission est précisée par l'arrêté du 31 juillet 2009 ;
- d'une assistante de direction : Aurore DUBOIS, assurant l'ensemble des actes de gestion administrative liés à la scolarité des étudiants. Elle est l'interface opérationnelle entre les étudiants, les enseignants et les responsables pédagogiques avec lesquels elle travaille en binôme notamment pour les stages. Elle accueille les personnes et participe à l'organisation des concours. Elle assure le lien avec les services de l'hôpital La Musse et coordonne les assistantes de direction de l'institut de formation en masso-kinésithérapie La Musse (IFMK). Elle est secondée par une assistante, Maha GUIRGUIS.

L'équipe pédagogique est composée de trois responsables pédagogiques, chacun référent d'une année d'étude.

Chaque responsable pédagogique est chargé principalement :

- de l'organisation et de la programmation de son année de formation en lien avec les enseignants vacataires dont il assure la planification des interventions, l'accueil et la coordination ;
- du suivi individuel et collectif des étudiants de l'année de référence ;
- du face à face pédagogique en cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD).

Arnaud SCHABAILLE est ergothérapeute, cadre de santé, titulaire d'un Master STAPS. Il est responsable des étudiants de première année.

Cécile FARNY est ergothérapeute, cadre de santé et responsable des étudiants de deuxième année.

Delphine BOISHUS est ergothérapeute, cadre de santé et responsable des étudiants de troisième année.

Il assure également la préparation et le suivi des stages de l'année de référence, ainsi que des missions extérieures de tutorat à distance et il participe à la gouvernance de l'IFELM.

L'équipe des formateurs vacataires est constituée d'ergothérapeutes, de cadres de santé ergothérapeutes, de médecins et d'experts dans des domaines particuliers, universitaires pour certains. Dans le cadre général du projet de formation et des missions de l'IFELM, ils ont la responsabilité d'enseignements, d'interventions ponctuelles, d'activités d'évaluation et participent pour certains aux instances de gouvernance.

Certains sont maîtres de mémoire ; pour cela, ils sont presque tous des ergothérapeutes ayant réalisé au moins un mémoire de niveau cadres de santé ou Master. Ils ont pour mission d'accompagner 1 à 3 étudiants de troisième année. Ils accompagnent les étudiants dans l'élaboration de leur travail de recherche en favorisant leur questionnement. Ce sont des professionnels affectés par l'équipe pédagogique aux étudiants en fonction de leurs champs de compétences. Ils participent au jury de présentation du mémoire.

2. POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE FORMATION

La région Normandie a renouvelé, après avis de l'ARS, le 13/9/2018 l'agrément de l'IFELM jusqu'au 31/12/2023 pour une capacité d'accueil de 30 étudiants.

Par ailleurs, la loi du 13/8/2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui a confié aux régions des compétences en matière de formation sanitaire et sociales, permet d'assurer le financement d'une partie de la formation ainsi que celui et la gestion d'aides individuelles. Elle définit la politique de formation du secteur sanitaire, social et médicosocial. A ce titre, une collaboration participative avec les autres instituts de la région a permis de valider en février 2018 le nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales pour les quatre années à venir. Celui-ci préconise une nouvelle stratégie régionale, en quatre axes pour mieux structurer la carte des formations, valoriser les métiers, s'adapter aux évolutions des contextes et faciliter les parcours par l'accompagnement.

L'ARS de Normandie contrôle la conformité réglementaire des dispositifs de formation des professions de santé. Elle accompagne l'institut sur le plan pédagogique. Elle valide la procédure d'admission par concours. Elle préside la nouvelle instance de gouvernance des instituts (ICOGI), comme le précise l'arrêté du 17 avril 2018 qui modifie l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La direction régionale et départementale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale(DRDJSCS) assure la délivrance des diplômes.

3. UNIVERSITARISATION

En 2010, l'ergothérapie s'est résolument inscrite, après les infirmiers, dans la réingénierie de sa formation pour se mettre en conformité avec les accords de Bologne afin d'harmoniser le dispositif européen de l'enseignement supérieur et de faciliter la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs en Europe.

Depuis, l'IFELM s'est engagé dans un véritable processus d'universitarisation, en conventionnant dès sa création avec l'Université de Rouen pour permettre des enseignements, la participation aux instances de gouvernance, l'accompagnement des étudiants et l'accès à l'espace numérique de travail.

La participation au futur Collegium santé, fruit de l'union entre les universités de Rouen et de Caen, permettra à l'IFELM d'accéder à l'offre de l'université de Caen. La dynamique nationale actuelle qui s'applique pour les infirmiers concernera très vite l'IFELM et aura pour conséquences une modification de son processus d'admission. De nouvelles modalités d'admission sont en cours de discussion, avec l'arrêt du concours d'entrée et une sélection soit universitaire de niveau L1, soit en post bac avec Parcoursup.

4. GOUVERNANCE

L'arrêté du 17 avril 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifie l'arrêté du 21 avril 2007.

Il précise les nouvelles règles de gouvernance de l'IFELM, applicable dès la rentrée universitaire 2018- 2019.

Il nous demande de constituer une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI) et trois sections pour le traitement pédagogique des situations individuelles, des situations disciplinaires et de la vie étudiante.

L'ICOGI est présidée par l'ARS. Elle donne un avis sur le budget de l'IFELM, les ressources humaines, la mutualisation des moyens avec d'autres instituts, l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique, le rapport annuel d'activité pédagogique, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les bilans annuels d'activité des trois sections, la cartographie des stages et l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation. Elle valide le projet pédagogique, le règlement intérieur et la certification de l'institut.

La section pédagogique rend des décisions sur les situations individuelles pour des étudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge, pour des demandes de redoublement formulées par les étudiants et pour des demandes d'une période de césure.

La section pour le traitement des situations disciplinaires est relative aux fautes disciplinaires, elle est présidée par le directeur de l'IFELM. A l'issue des débats, celui-ci peut décider d'une des sanctions suivantes : avertissement, blâme ou exclusion.

La vie étudiante pourra être facilitée par la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) qui devrait permettre l'amélioration des conditions de vie.

5. VALEURS

Nos valeurs sont portées depuis la création des instituts par tous les étudiants et les équipes. Il s'agit de :

Respect de la personne : l'étudiant est au cœur du dispositif et l'accompagnement pédagogique prend en compte les diversités de chacun et chaque projet individualisé.

Solidarité et convivialité : chaque étudiant est soutenu dans ses difficultés par l'équipe pédagogique. L'Institut est une école de vie et d'apprentissage dans lequel il doit se sentir bien et évoluer dans le respect du règlement intérieur. Les droits de représentation des étudiants auprès des instances étudiantes sont soutenus.

Égalité et équité : le directeur de l'institut est garant de l'application et du respect des textes réglementaires et s'engage à appliquer les mêmes dispositions pour chaque étudiant, tant au niveau des enseignements que des évaluations formatives ou certificatives.

Autonomie : les moyens pédagogiques mis en œuvre permettent à l'étudiant de développer ses aptitudes à l'innovation, à la créativité et à l'esprit d'analyse.

Collaboration / coopération / interprofessionnalité : il est souhaitable que dans la perspective d'une prise en charge globale de la personne en situation de handicap, l'étudiant connaisse les activités des autres professionnels de santé. Il s'agit de montrer que chaque professionnel est complémentaire dans la prise en soin de la personne. La mutualisation de moyens avec l'IFMK facilitera cette compréhension mutuelle ; elle est complétée par une dynamique établie avec l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et l'institut de formation des aides-soignants (IFAS) d'Evreux.

Éthique et déontologie professionnelle : les règles sont abordées dès le début et tout au long des études ; elles induisent la réflexion et l'échange.

2EME PARTIE : LE PROJET PEDAGOGIQUE DE L'IFELM

1. MISSIONS DE L'INSTITUT

LES OBJECTIFS de l'IFELM sont de permettre à chaque étudiant d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer son futur métier. Cela requiert d'apprendre et de s'approprier des savoirs théoriques et pratiques, de les articuler entre eux mais aussi et surtout de les transférer dans des situations professionnelles variées.

Les finalités de la formation en ergothérapie sont donc :

- de se préparer à l'obtention du diplôme d'État d'ergothérapeute ;
- de développer des compétences nécessaires à l'exercice de l'ergothérapie dans le contexte de santé actuel ;
- de s'initier à la pluralité des activités, des organisations et des modes d'exercice ;
- de développer la relation thérapeutique ;
- de développer la communication interprofessionnelle ;
- de s'ouvrir à l'esprit d'analyse et à l'initiation à la recherche ;
- de participer à la promotion de l'interdisciplinarité et à la collaboration pluri professionnelle.
- de permettre aux étudiants d'intégrer leur pratique professionnelle dans une démarche collaborative / interprofessionnelle ;
- de s'approprier les nouvelles orientations de l'ergothérapie se basant sur la/les science(s) de l'occupation.

Cette formation doit permettre aux futurs ergothérapeutes :

- d'exercer la profession dans les différents domaines de pratiques avec la meilleure adaptation possible au marché de l'emploi ;
- de s'adapter aux évolutions conceptuelles et technologiques régissant la profession.

LES ORIENTATIONS de l'IFELM vont permettre de participer à la construction de l'avenir de la profession. Les enjeux nationaux étant ambitieux, avec entre autres l'universitarisation, la réforme des métiers de la santé (arrêt de la PACES), le changement de gouvernance, l'intégration dans un programme déjà chargé de nouvelles pratiques, la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et le futur service sanitaire, ce qui implique à anticiper et militer activement.

Les valeurs de l'IFELM évoquées plus haut permettent de déduire quatre finalités qui amèneront nos étudiants à :

- développer : l'autonomie, les capacités d'adaptation, les capacités d'analyse, l'esprit critique, la créativité et la responsabilité ;
- susciter : une réflexion et un questionnement d'ordre éthique et déontologique qui favorise l'ouverture et l'engagement du futur professionnel ;
- permettre : l'acquisition de compétences spécifiques et transversales liées au champ d'intervention définies par le métier ;
- contribuer : à promouvoir et faire évoluer l'ergothérapie.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

LES ADMISSIONS pour intégrer l'IFELM se font soit par concours, soit par dérogation au concours. Il suffit de s'inscrire sur le portail www.larenaissancesanitaire.fr

Le concours est organisé par l'institut pour 30 places. Il se déroulera le vendredi 19 avril 2019 au centre universitaire d'Evreux. Les candidats doivent avoir au moins 17 ans et être titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence. Le programme porte sur celui de première et de terminale scientifique. Les épreuves durent une heure. Il s'agit d'épreuves de SVT et de physique, de contraction de texte et de tests psychotechniques.

L'admission par dérogation au concours pour 6 places concerne les candidats ayant validé une licence (cf. article 31 de l'arrêté du 5/7/2010) ou proposés par l'université de Rouen pour ceux qui ont validé leur première année en licence STAPS à Rouen ou SV à Evreux. Leur admission définitive est subordonnée à l'étude du dossier et à entretien.

L'ORGANISATION DE LA SCOLARITE permet de répondre aux objectifs de l'IFELM.

Les enseignements théoriques et pratiques de l'année 2018/2019 sont conformes aux préconisations de l'arrêté du 5/07/2010.

La formation a donc été articulée sur le principe de l'alternance : « les apports théoriques, pratiques et les mises en situation cliniques s'enrichissent mutuellement pour permettre à l'étudiant d'acquérir une démarche professionnelle. »

Elle se déroule en trois années, découpées en six semestres, ce qui représente 2 000 heures d'enseignement théorique et pratique (soit 794 heures de CM et 1 206 heures de TD) et 1 260 heures de stages ainsi que 1 888 heures de travail personnel.

L'ingénierie pédagogique est regroupée en six domaines, soit 39 unités d'enseignement (UE) qui permettent l'obtention de 10 compétences et des 180 ECTS nécessaires pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Trois de ces domaines sont des savoirs universitaires (1,2,5) et sont en complément de trois domaines professionnels (3,4,6), nécessaires pour l'obtention du grade de licence.

1-Sciences humaines, sociales et droit,

2-Sciences médicales,

3-Fondements et processus de l'ergothérapie,

4-Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute,

5-Méthodes de travail,

6-Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel :

Compétence 1 : évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique ;

Compétence 2 : concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement ;

Compétence 3 : mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie ;

Compétence 4 : concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visées fonctionnelle ou d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques ;

Compétence 5 : élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique ;

Compétence 6 : conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie ;

Compétence 7 : évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle ;

Compétence 8 : rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques ;

Compétence 9 : organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs ;

Compétence 10 : former et informer.

Au cours de chacun des semestres, à l'exception du premier, une unité d'intégration (UI), concourt aussi à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

L'accent a été mis sur la transversalité des UE. Nous nous appuyons sur les retours semestriels des étudiants, faits systématiquement, et ceux des enseignants.

LE RYTHME

La formation est organisée conjointement avec l'Université de Rouen, l'IFMK La Musse et l'Institut de Formation en Ergothérapie de Rouen.

Elle est réalisée principalement au sein des locaux du site de l'IFELM. Certains cours peuvent être dispensés en visioconférence avec l'Institut de Formation en Ergothérapie de Rouen. Des enseignements pratiques sont dispensés sur d'autres sites d'Evreux notamment pour la menuiserie au Centre de Formation des Apprentis.

Aides à la réussite

Des compensations de notes s'opèrent selon les conditions indiquées plus haut.

De secondes sessions d'examens sont organisées pour les étudiants en échec aux premières sessions.

Des dispositions pédagogiques particulières (DPP) sont proposées aux étudiants ayant échoué en première session afin d'augmenter leurs chances en seconde session.

Une réorientation peut être proposée en fin de premier semestre. Un dispositif spécial de compensation permet à l'étudiant d'obtenir un bilan global de ses résultats et la validation correspondante en crédits européens ;

Un suivi individualisé des étudiants est effectué par un formateur. Tout étudiant qui le souhaite peut demander à rencontrer le responsable de la formation ;

Le calendrier 2018 2019 est en annexe de ce projet pédagogique.

La formation clinique : les stages

La formation clinique totale est de 1 260 heures, soit 36 semaines de 35 heures. Elle s'appuie sur un processus de professionnalisation reposant sur un rythme d'alternance entre apports théoriques, pratiques et formation clinique.

Au nombre de 5 sur la totalité de la formation, les stages sont organisés en alternance avec les enseignements afin d'engendrer un processus d'intégration pratique des connaissances, de professionnalisation et de structuration du projet professionnel de l'étudiant. La planification des stages a été adoptée suite à un consensus de l'ensemble des IFE.

	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin
L1						S2				
L2	S3								S4	
L3			S5				S6			

Les stages sont sous la responsabilité pédagogique d'un tuteur ergothérapeute.

Le suivi des acquis de stage sera assuré par l'IFELM selon des modalités définies dans le projet pédagogique.

Les stages (UE 6.7) s'effectuent selon le schéma suivant :

- semestre 2 : 1 période de stage de 4 semaines (4 ECTS) ;
- semestres 3, 4, 5, 6 : 1 période de 8 semaines de stage par semestre (4 x 8 ECTS), dont 2 périodes au maximum peuvent être fractionnées en fonction du projet de formation de l'étudiant ;

soit au total 36 semaines de stages répartis sur 5 à 7 périodes au cours de la scolarité et totalisant 36 ECTS.

L'étudiant doit réaliser au moins un stage dans chacun des domaines suivants :

- soins de suite et de réadaptation, de courte ou de longue durée ;
- soins en santé mentale ;
- interventions sur les lieux de vie (domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs, ...).

Les stages peuvent être réalisés dans des dispositifs visant :

- la participation sociale de personnes en situation de handicap ou vulnérables ;
- la prévention et l'éducation à la santé ;
- la compensation de situations de handicap.

Ils sont choisis dans la liste des stages dits « qualifiants », agréés par l'IFELM. Ce choix respecte les obligations réglementaires tout en s'efforçant de favoriser un parcours choisi et motivé par l'étudiant.

Les stages sont soumis à :

- l'élaboration d'une convention
- la transmission d'un document qui précise les modalités d'encadrement (ce document est confié à l'étudiant avant chaque départ en stage ; il peut constituer une référence en cas de litige ou aider le tuteur à identifier le projet d'encadrement souhaité par l'institut) ;
- la transmission du portfolio, document de suivi et d'évaluation qui permet de tracer les validations des éléments de compétences des étudiants.

L'acquisition des compétences en situation clinique se fait progressivement au cours de la formation.

A l'issue de chaque stage, le tuteur de stage évalue les acquisitions des éléments de chacune des compétences les niveaux acquis pour chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

« Art. 21. - L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation. Les étapes de l'acquisition minimum sont :

« 1° En fin de première année, l'acquisition du niveau 1 pour les compétences 1 et 2 ;

« 2° En fin de deuxième année, l'acquisition du niveau 2 pour les compétences 1, 2, 3, 6 et 9;

« 3° L'acquisition de la compétence 4 est évaluée au niveau 1, 2 ou 3, durant l'ensemble du parcours de l'étudiant, au moment où cette compétence est mise en œuvre ;

« 4° A l'issue du dernier stage, l'acquisition du niveau 3 pour l'ensemble des compétences. »

Le formateur de l'IFELM, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose, à la commission d'attribution des crédits de formation, la validation du stage ou non.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1° Avoir réalisé la totalité du stage, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu, dans la limite de la franchise autorisée par la réglementation ;

2° Avoir analysé des situations et activités rencontrées en stage et en avoir inscrit les éléments sur le portfolio ;

3° Avoir mis en œuvre et validé les éléments des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

En cas de non-validation d'un stage par la commission d'attribution des crédits, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par le directeur de l'IFELM.

L'analyse de la pratique, par la réflexion et le questionnement nommée ARPP, est accompagnée par le tuteur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence ergothérapeutique. L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse réflexive de sa pratique professionnelle, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur de stage à partir des ressources du lieu de stage. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio.

Certains étudiants pourront être co-tutorés par un responsable pédagogique, pour les stages ne comportant pas d'ergothérapeute. Ils seront accompagnés sur place par un référent paramédical et un responsable. Le suivi à distance se fait pour valider les objectifs et les évaluations. Nous avons choisi de co-tutorer les étudiants suffisamment autonomes. Chaque responsable pédagogique ne co-tutorera pas plus de trois étudiants pour assurer une bonne qualité du suivi. Le suivi se fait donc à distance. Les responsables pédagogiques se rendent au sein de la structure pour l'élaboration des objectifs, puis pour assurer les bilans de mi et de fin de stage.

Ce système permet d'augmenter l'offre de stage locale, puisqu'elle peut permettre des créations de postes.

Les stages à l'étranger sont possibles, sous réserve de présentation d'un projet. La faisabilité du stage est abordée en entretien individuel avec le directeur et les responsables pédagogiques. L'IFELM aide l'étudiant dans ses démarches administratives. Il est éligible, pour les stages en Europe, avec ERASMUS + et, pour ceux dans le monde, avec

ERASMUS Mundus

Les étudiants de première année bénéficient en janvier d'un stage supplémentaire d'immersion dans un service de soins. Ils sont affectés dans une unité de soin de l'hôpital la Musse pour observer des soignants, découvrir des patients et se préparer au premier stage de février. L'organisation du stage se fait en accord avec la direction de l'hôpital la Musse et en coordination avec les cadres de santé.

Les étudiants de deuxième année bénéficient d'un stage supplémentaire « Handibat ». Ils sont binômés avec des artisans du département, labellisés « Handibat », pour découvrir et apprendre le quotidien d'un artisan sur le terrain et les difficultés de la construction, de la rénovation, de l'entretien ou de l'aménagement de domicile. L'organisation du stage se fait en partenariat avec la Confédération des Artisans et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 27).

Le Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français (SIFEF) facilite les échanges hors région quand l'étudiant en formule la demande. Un outil de gestion national des stages, Ergostages, est en cours de réalisation et déjà utilisé par les étudiants, l'équipe pédagogique et les terrains de stage. Le projet porté par le SIFEF est coordonné par le directeur de l'IFELM, ce qui nous positionne favorablement quant aux choix et orientations du développement.

Les équipes de l'IFELM augmentent chaque année le nombre de terrains de stage par une prospection active. Elles renforcent les liens avec les terrains de stage par des échanges téléphoniques, ou en se déplaçant pour visiter les locaux et rencontrer les responsables et les ergothérapeutes.

Elles animent chaque année une demi-journée d'information gratuite pour faciliter l'encadrement des stagiaires et renforcer les liens avec les tuteurs.

L'EVALUATION

Examens et contrôle continu

Les dates et les modalités des épreuves de contrôle des connaissances sont fixées par le directeur de l'IFELM après avis de l'ICOGI.

L'évaluation des connaissances est réalisée soit par contrôle semi-semesteriel et semesteriel, soit par un contrôle continu. La validation de plusieurs UE peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque UE sont alors identifiables.

Le règlement des modalités de contrôle des connaissances est communiqué aux étudiants à la rentrée universitaire pour chaque matière. Les convocations aux examens se font par voie d'affichage.

Rappel : le nombre de crédits affectés à chaque UE est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes en fin de chaque semestre.

Les enseignements semesteriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, et elle se déroule au plus tard en septembre de l'année universitaire suivante. A la seconde session, l'étudiant est convoqué aux examens correspondants aux UE non acquises du ou des semestre(s) non acquis. Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue.

Lorsque dans une UE un examen pratique est organisé en première session, l'épreuve de seconde session peut être pratique, théorique ou prendre la forme d'un examen oral.

L'absence à un contrôle évaluant les UE entraîne la note zéro sauf en cas de force majeure appréciée par le directeur de l'IFELM. En ce cas, un contrôle de remplacement est organisé avant la fin de l'année scolaire. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Validation – Capitalisation – Compensation

Une UE est acquise dès lors que la moyenne des éléments constitutifs, affectée de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10 sur 20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée. Le coefficient d'une UE est égal à la valeur en ECTS de celle-ci.

Par compensation au sein du semestre à condition de ne pas avoir une moyenne à l'UE inférieure à 9 sur 20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée.

Pour les trois années, les UE ouvrant droit à compensation entre elles et dans le respect de la règle édictée ci-dessus sont précisées dans l'arrêté du 5/7/2010.

Une année est validée dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent, ou par compensation entre les UE qui la composent (moyenne des moyennes des UE, affectées de leur coefficient, égale ou supérieure à 10 sur 20).

A défaut de la validation de l'année, un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent, ou par compensation entre les UE qui le composent (moyenne des moyennes des UE, affectées de leur coefficient, égale ou supérieure à 10 sur 20).

Progression – redoublement – mobilité

Les étudiants qui ont acquis moins de 30 ECTS au cours des semestres 1 et 2 peuvent être autorisés à redoubler.

Les étudiants qui ont obtenu entre 30 et 47 ECTS au cours des semestres 1 et 2 sont admis à redoubler. Le directeur de l'IFELM peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission d'attribution des crédits de formation, à suivre quelques UE de l'année supérieure.

Les étudiants qui ont acquis entre 48 et 60 ECTS au cours des semestres 1 et 2 sont admis à passer dans l'année supérieure.

Les étudiants qui ont validé 1 semestre sur les 2 et 18 ECTS sur le second, sont admis à passer dans l'année supérieure.

Les étudiants qui ont validé le semestre 1 et le semestre 2 sont admis dans l'année supérieure.

Les étudiants qui redoublent conservent le bénéfice des ECTS acquis.

Les étudiants admis en année supérieure, sans pour autant avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation totale d'une année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de leur année de formation.

3. LES ARTICULATIONS TRANSVERSALES

La pédagogie mise en place à l'IFELM s'appuie sur différentes modalités transversales afin de développer les compétences des étudiants. Certaines méthodes se sont déployées plus spécifiquement et constituent une réelle plus-value qui singularise l'IFELM au niveau national.

La simulation permet de mettre les étudiants en situations se rapprochant de celles rencontrées dans les structures sanitaires et médico-sociales. Elle est par exemple utilisée dans le cadre de l'appropriation du P3I (Plan Intervention Individualisé et interprofessionnel). L'achat de caméras en 2018 offre une nouvelle opportunité pour le débriefing entre les étudiants en situation de simulation, les étudiants observateurs et les intervenants.

Une transversalité entre plusieurs UE est aussi recherchée afin que les étudiants s'approprient plus facilement les enseignements et le sens donné au travail demandé. Par exemple, dans le cadre de l'UE 5.5-S3 « Méthodologie de projet », les étudiants réfléchissent et construisent un projet au regard de la commande d'un professionnel (ergothérapeute ou non). Ce travail est remis au commanditaire en début de 3ème année à l'occasion d'une présentation orale, dans le cadre de l'UE 6.4-S5 « Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information ».

Des échanges en inter promotion sont favorisés et s'effectuent de deux manières :

Entre les étudiants de 1ère et 3ème années en ergothérapie. Par exemple, les étudiants de 3ème année, à l'issue de leur formation de « Formateurs d'acteurs PRAP » animent une séquence pédagogique auprès d'un tiers de la promotion d'étudiants de 1ère année en ergothérapie sous le couvert d'un vacataire ou responsable pédagogique certifié formateur de formateurs d'acteurs PRAP.

Ainsi, les étudiants en deuxième année d'ergothérapie vont réaliser un travail commun avec ceux de l'IFAS et l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture (IFAP) d'Evreux sur des situations vécues en stage. Il leur sera demandé de réfléchir sur l'intérêt de collaborer et les modalités de transmissions de l'information. Par ailleurs, l'expérience de travail des étudiants de 2ème année en ergothérapie et ceux de l'IFSI est réitérée. Ce temps d'échange s'axe sur les représentations professionnelles à partir de vignettes cliniques dans différents domaines.

En 2019, il est envisagé de renouveler l'expérience d'un travail collaboratif entre les étudiants en soins infirmiers, kinésithérapie et ergothérapie. Il s'agirait de favoriser les échanges des étudiants entre les différentes formations paramédicales, de décliner les activités et les modalités d'organisation et d'intervention de ces trois professionnels, d'intégrer les conditions de collaboration et de coopération entre eux et de réfléchir sur le travail collaboratif entre ces trois thérapeutes.

Afin de renforcer l'approche interprofessionnelle des étudiants, une action d'informations et de formations sur une journée auprès des étudiants aides-soignants sera menée par les étudiants de 3ème année en ergothérapie sur différents thèmes. Cette journée permettra de renforcer les compétences en pédagogie et en éducation thérapeutique des étudiants. Ceci est en lien avec la pédagogie expérientielle.

Celle-ci est aussi mise en place dans le cadre de certaines actions. Par exemple lors de la formation PRAP mentionnée ci-dessus. Au début de la 2ème année, les étudiants doivent concevoir et mettre en œuvre une action d'animation de stand au sein de l'hôpital La Musse sur une thématique ciblée. Ils s'appuient sur une recherche bibliographique et des entretiens auprès de professionnels.

La recherche

Les enseignements sur les méthodes et outils de la recherche sont abordés dès la première année avec la participation d'un enseignant chercheur de l'Université de Rouen. Les ponts avec la recherche sont effectués dans les domaines de la sociologie, de la psychologie, du handicap et ce afin de contextualiser au plus tôt les enseignements du semestre 1.

Toutes les présentations écrites et orales des étudiants doivent comporter des références et des éléments de bibliographie.

Au cours de la 2ème année, les enseignements autour de la méthodologie de projet sont abordés. Les étudiants sont sollicités par un commanditaire extérieur ; ils sont donc amenés à mobiliser leurs acquis afin de répondre à l'étude et la réalisation du projet proposé. Ils poursuivent par des enseignements sur les méthodes de recherche avec la participation d'un enseignant chercheur de l'Université de Rouen.

A partir d'une lecture critique et l'étude d'articles scientifiques, chaque étudiant présente son cheminement pour aboutir à une question de départ sur une thématique de son choix dans un dossier écrit (prémices du travail d'initiation à la recherche de fin d'études). Chacun le présente à l'oral devant un jury composé d'un ergothérapeute et d'un responsable pédagogique.

Chaque année, l'IFELM propose à chaque étudiant de participer à un congrès ou à une journée pratique. Cette année ce seront les 4èmes assises nationales de l'ergothérapie à Paris les 11 et 12/4/2019.

En troisième année, la recherche est un travail de longue haleine. Elle occupe plusieurs UE (UE 5.4 S5 et S6, UE 6.5-S6). Elle est aussi présente de manière indirecte dans d'autres UE, comme l'anglais et les travaux demandés en santé publique ou l'éducation thérapeutique du patient.

La science de l'occupation

La science de l'occupation est abordée dès la première année de formation. Un module de formation, issu du groupe de réflexion ENOTHE, est enseigné aux étudiants. Ce module est actuellement en développement dans la plupart des Instituts Français mais l'IFELM reste « avanguardiste » dans le domaine. Le processus d'intervention en ergothérapie est largement abordé et développé dans la philosophie des approches TOP DOWN ou personne-centrée ou encore centrées sur les occupations. Des mises en situation pratiques et des espaces de réflexion permettent aux étudiants de s'approprier ces concepts.

Le concept de diagnostic en ergothérapie issu des dernières réflexions et évolutions en la matière est enseigné dès le premier semestre de la formation.

Enfin des personnalités de renom qui sont à l'origine de la traduction et de l'implantation de la science de l'occupation pour l'ergothérapie sur le territoire national font partie de nos vacataires.

Cette approche se poursuit en deuxième année de formation. Un temps pédagogique sera offert aux étudiants au début du semestre 3 pour poursuivre l'appropriation des concepts et outils liés à la science de l'occupation. Les étudiants rencontreront des professionnels autour de cette thématique afin d'échanger et créer un pont entre théorie et pratique. Au semestre 4, un temps fort avec des professionnels ayant pensé leur pratique en lien avec la science de l'occupation ; ces professionnels présenteront leur démarche. De même un travail spécifique sera réalisé à partir de travaux rapportés de stage sur le diagnostic en ergothérapie.

Il est prévu en 3ème année de développer la science de l'occupation au travers des vignettes cliniques et de l'unité optionnelle.

Les modèles conceptuels

Pour les étudiants de première année, les modèles de pratiques en ergothérapie sont développés dès le semestre 2 avec des enseignements théoriques et des mises en situations cliniques.

Pour les étudiants de deuxième année, des mises en situation concrètes sont réalisées lors d'activités cuisine, en lien avec le Modèle de l'Occupation Humaine (MOH). Un travail spécifique autour de ce modèle leur est proposé. Des travaux de groupe sur des vignettes cliniques sont proposés.

Ce travail se poursuit en 3ème année toujours à partir de vignettes cliniques.

4. PARTENARIATS

En plus des enseignements réalisés par les responsables pédagogiques et le directeur de l'IFELM, de nombreux enseignants vacataires sont sollicités. Ils viennent pour certains de l'hôpital La Musse, mais beaucoup sont de la région Normandie, quelque uns sont hors région et un enseignant chercheur vient même de Suisse.

Ce sont des médecins, des universitaires, des cadres de santé, des ergothérapeutes, des masseurs-kinésithérapeutes, des rééducateurs, des psychologues, des ergonomes, des infirmiers, des responsables d'associations, des animateurs... et d'autres professionnels d'autres corps de métiers.

Ces participations d'intervenants extérieurs à l'IFELM l'amènent à renforcer chaque année son réseau de partenaires et à le formaliser. Les vacataires travaillent sous contrat et une très grande majorité renouvelle ce contrat depuis l'ouverture de l'institut.

Plus largement, l'IFELM conventionne avec des organismes.

En priorité, le partenariat avec l'hôpital La Musse a permis dès le début de s'appuyer sur des expertises de proximité.

Plus à distance, l'IFELM sollicite des associations comme la Ronce, l'ADEMIMC, les ESAT de Saint Sébastien de Navarre et de Saint André, Handisport, le centre Paul CORTEVILLE et ses chiens guides d'aveugles...

Des liens étroits sont tissés avec la commune de Saint Sébastien de Morsent qui met à disposition de l'IFELM des locaux mais aussi propose des échanges pédagogiques. Il en est de même avec la ville d'Evreux et plus largement avec l'agglomération Evreux portes de Normandie et le CCAS d'Évreux.

La CCI portes de Normandie et l'école supérieure de la CCI permettent à l'IFELM de partager et d'échanger.

Un partenariat dès l'ouverture avec le CFA d'Evreux permet d'assurer des TD de menuiserie encadrés par un professionnel, dans un cadre sécurisé et adapté avec un matériel haut de gamme. D'autres existent avec des enseignants de lycée, pour l'anglais par exemple, mais aussi avec ceux de l'université de Rouen (STAPS, SV, ESPE...) avec qui une convention est signée et reconduite chaque année depuis l'ouverture.

La proximité des instituts de formation facilite les échanges. A commencer par l'IFMK La Musse, mais plus à distance, avec l'IFSI, le CESU 27 (AFGSU) et plus récemment avec l'IFAS d'Evreux, validant notre volonté de travailler en interprofessionnalité.

Nous souhaitons maintenir et renforcer ces partenariats et en créer d'autres.

5. QUALITE

Afin d'apprécier la réussite de ce projet pédagogique, sont utilisés plusieurs outils internes, en lien avec les processus qualité.

A chaque fin de semestre, les responsables pédagogiques réalisent une enquête qualitative sur les enseignements. Ils tiennent compte des réponses des étudiants pour préparer l'année suivante.

A chaque fin de cursus, le directeur de l'IFELM réalise une enquête de suivi des étudiants pour étudier l'insérabilité et le devenir des nouveaux professionnels. Il en tire des enseignements qui lui permettent d'ajuster les objectifs de l'institut.

Des réunions par institut et inter instituts se font régulièrement pour coordonner l'enseignement, élaborer les projets, évaluer et apporter des réajustements permanents sur les différents aspects de la formation.

Des formations collectives (exemple : méthodologie de recherche pour l'équipe pédagogique en 2015) et individuelles permettent une mise à niveau des responsables pédagogiques.

Depuis l'ouverture de l'IFELM, la grille d'évaluation recommandée par l'ARS est utilisée. Des autoévaluations réalisées à partir des grilles ont été réalisées en 2013, 2015 et 2018. Elles offrent à l'institut des perspectives d'amélioration.

Pour accompagner l'aide au financement d'une partie des frais de scolarité, des dossiers pour Pole emploi ont été réalisés.

L'IFELM est entré dès l'été 2018 dans la démarche Datadock. Celle-ci est en cours de validation, sachant que les établissements la Musse ayant le même numéro de formation continue, la certification doit être réalisée conjointement avec l'IFMK La Musse et le service formation continue de l'hôpital.

Enfin, l'IFELM a en perspective, l'application des recommandations du Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) qui a construit son processus d'évaluation sur la base d'un ensemble d'objectifs dont doit se doter une formation de licence, licence professionnelle et master d'un établissement d'enseignement supérieur. Cet ensemble est présenté sous la forme de références (objectifs à atteindre) et critères (actions à mener) qui permettent à un établissement de se construire un référentiel propre.

CONCLUSION

La dynamique impulsée par l'équipe de l'Institut de Formation en Ergothérapie La Musse se poursuit et l'accueil de toutes nos promotions à 36 étudiants nous permet de réaliser que nous avons atteint un équilibre.

Mais l'actualité nous pousse à avancer encore plus vite. Ainsi, La loi « orientation et réussite des étudiants » a modifié en profondeur l'accès aux études supérieures pour faire une place centrale à l'information et à l'orientation active, au dialogue entre lycée et études supérieures, au projet de l'étudiant, à la personnalisation des parcours.

En parallèle, l'universitarisation des formations de santé se poursuit, comme préconisé suite à la grande conférence de santé de février 2016, suite à la mission conjointe de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) qui a été chargée d'examiner les modalités de mise en œuvre et comme le montre le suivi fait par Mr LEBOULER.

Nous avons intégré la nouvelle gouvernance cette année, nous prévoyons le service sanitaire dans un an et la suppression du concours dans deux ans.

Nous envisageons de renforcer les stages en international, de développer le travail en interprofessionnel, et d'améliorer nos approches, contenus et méthodes pédagogiques, avec entre autres pour toute l'équipe une formation en pédagogie en lien avec la simulation.

ANNEXES

CALENDRIER 2018 – 2019

Semestre 1 (E1) Semestre 3 (E2) semestre 5 (E3)

3/9/2018	Rentrée des Etudiants de première année (E1) et K1
3/9 au 26/10	Cours magistraux (CM) et (TD)
29/10 au 2/11	Travail personnel (Toussaint)
5/11 au 21/12	Cours magistraux (CM) et (TD)
24/12 au 31/12	Vacances de Noël
2/1 au 4/1/2019	Travail personnel
7/01 au 2/02/2019	Cours magistraux (CM) et (TD) (immersion soins, évaluation)
3/9/2018	Rentrée des Etudiants de deuxième année (E2)
3/9 au 26/10	Stage des E2
29/10 au 2/11	Vacances
5/11 au 21/12	Cours magistraux (CM) et (TD)
24/12 au 31/12	Vacances de Noël
31/12 au 4/1/2019	Travail personnel
7/01 au 1/02/2019	Cours magistraux (CM) et (TD) (immersion artisans, évaluation)
4/09/2018	Rentrée des Etudiants de troisième année (E3)
4/9 au 26/10	Cours magistraux (CM TD évaluations)
29/10 au 21/12	Stage des E3
24/12 au 31/12	Vacances de Noël
2/1 au 4/1/2019	Vacances
7/01 au 1/02/2019	Cours magistraux (CM TD évaluations)
29/08/2018	CAC 2^{ème} session (stages)
24/10/2018	Instance compétente pour les orientations générales de l'Institut
12/09/2018	JADE 2^{ème} session

Semestre 2 (E1) Semestre 4 (E2) semestre 6 (E3)

4/2 au 1/3/2019	Stage E1
4/3 au 8/3	Vacances Février E1
11/3 au 26/4	Cours magistraux (CM) et (TD)
29/4 au 30/4	Travail personnel
2/5 au 28/6	Cours magistraux (CM) et (TD)
4/2 au 15/2/2019	Cours magistraux (CM) et (TD)
18/2 au 22/2	Travail personnel
25/2 au 29/3	Cours magistraux (CM) et (TD)
28 et 29/3	Travail personnel
1/4 au 17/4	Cours magistraux (CM) et (TD)
18 et 19/4	Travail personnel
23 au 26/4	Cours magistraux (CM) et (TD)
29/4 au 3/5	Vacances E2
6/5 au 28/6	Stage E2
4/2 au 1/3/2019	Cours magistraux (CM) et (TD)
4/3 au 26/4	Stage E3
29/4 au 3/5	Vacances E3
6/5 au 28/6	Cours magistraux (CM) et (TD)
27/2/2019	CAC S1 S3 S5
8/2/2019	Portes ouvertes IFLM
19/4/2019	Concours IFELM
2/7/2019	CAC S2 S4
26/6/2019	JADE
8/7 et 9/7	rattrapages S1 S2 S3 S4 S5 S6
11/7/2019	CAC 2 ^{ème} session puis ... Vacances été
11/09/2019	JADE 2 ^{ème} session

TERRAINS DE STAGE

Discipline	CP	Ville	Etablissement	Service
PSY	03113	MONTLUCON	CH DE MONTLUCON	PSYCHIATRIE
PSY	06009	NICE CEDEX 1	HOPITAL SAINT MARIE	ERGOTHERAPIE SPÉCIALISÉE EN SANTÉ MENTALE
PSY	10000	TROYES	EPSM AUBE - CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE L'AUBE	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE L'AUBE
PSY	11300	LIMOUX	USSAP (UNION SANITAIRE & SOCIALE AUDE PYRENNÉES)	HDJ
PSY	11300	LIMOUX	USSAP (UNION SANITAIRE & SOCIALE AUDE PYRENNÉES)	UNITÉ COGNITIVO-COMPORTEMENTALE
PSY	11300	LIMOUX	USSAP (UNION SANITAIRE & SOCIALE AUDE PYRENNÉES)	SERVICE PSYCHO-GERIATRIE
PSY	14401	BAYEUX	ETABLISSEMENT HOSPITALIER DU BESSIN	UNITÉ D'HOSPITALISATION NERVAL
PSY	18000	BOURGES	CENTRE HOSPITALIER GEORGE SAND	ERGOTHERAPIE - SITE DE CHEZAL - BENOIT
PSY	22110	PLOUGUERNEVEL	UMD PLOUGUERNEVEL	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
PSY	22110	PLOUGUERNEVEL	CH DE PLOUGUERNEVEL	SERVICE D'ERGOTHERAPIE HTP ADULTE ROSTRENEN
PSY	27000	EVREUX	CHS NAVARRE D'EVREUX	
PSY	27000	EVREUX	L'ADAPT 276 - ESAT DU MOULIN	
PSY	27000	EVREUX	L'ADAPT EURE	ESAT DU MOULIN
PSY	27000	EVREUX	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	UNITÉ DE RÉÉDUCATION RÉADAPTATION POLE TRANSVERSAL PLURI
PSY	27022	EVREUX CEDEX	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE	UNITE AMBULATOIRE DE REHABILITATION PSYCHOSOCIALE
PSY	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT	ETABLISSEMENTS FEDERATION APAJH DE L'EURE	CAJT ET ESAT APAJH DE L'EURE
PSY	27200	VERNON	CLINIQUE DES PORTES DE L'EURE	ERGOTHERAPIE CDR ET HTC
PSY	27500	PONT AUDEMER	CMPP ALFRED BINET	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
PSY	28107	DREUX CEDEX	HÔPITAL VICTOR JOUSSELIN	
PSY	28630	MORANCEZ	CENTRE HOSPITALIER HENRI EY	ADDICTOLOGIE
PSY	28800	BONNEVAL	CENTRE HOSPITALIER HENRI EY	SERVICE PSYCHIATRIE
PSY	29150	CHATEAULIN	CLINIQUE KERFRIDEN	POUR LE SERVICE D'ERGOTHERAPIE
PSY	29820	BOHARS	CHRU DE BREST - SESSAD AUTISME	
PSY	35000	RENNES	CLINIQUE DE L'ESPÉRANCE	SERVICE D'ERGOTHERAPIE - CCLT
PSY	41700	COUR CHEVERNY	CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DE LA BORDE	ERGOTHERAPIE

PSY	56190	BILLIERS	CENTRE DE POST-CURE	
PSY	57212	SARREGUEMINES	CHS DE SARREGUEMINES	UNITÉ POUR MALADES DIFFICILES
PSY	60600	BREUIL LE SEC	CHI	SERVICE D'ERGOTHERAPIE FITZ JAMES 5
PSY	60607	CLERMONT	CHI	
PSY	60607	CLERMONT	CHI	CENTRE DE JOUR DIAPHORA
PSY	61100	FLERS	CH JACQUES MONOD	
PSY	62160	BULLY LES MINES	CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE LES MARONNIERS	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
PSY	62200	BOULOGNE SUR MER	CH BOULOGNE	SERVICE D'ERGOTHERAPIE - SITE DUFLOS
PSY	62223	STE CATHERINE	CLINIQUE LE RYONVAL	
PSY	62307	LENS CEDEX	CENTRE HOSPITALIER SCHAFFNER DE LENS	HOPITAL DE JOUR AVION
PSY	64039	PAU CEDEX	CH DES PYRÉNÉES (PAU . 64)	
PSY	66000	PERPIGNAN	CLINIQUE DU ROUSSILLON	HDJ
PSY	68024	COLMAR	HÔPITAUX CIVILS DE COLMAR	
PSY	68250	ROUFFACH	CH DE ROUFFACH	
PSY	73011	CHAMBERY	CHS DE LA SAVOIE	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
PSY	75012	PARIS 12EME ARRONDISSEMENT	HOPITAUX DE ST MAURICE	HOPITAL DE JOUR COLBERT
PSY	75013	PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	ASSOCIATION DE SANTÉ MENTALE PARIS 13	
PSY	76000	ROUEN	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY (HTP)	
PSY	76000	ROUEN	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	HDJ MONOD + SCE INTRA HOSPI GERONTOPSYCHIATRIE
PSY	76000	ROUEN	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	HOPITAL DE JOUR SAINT GERVAIS
PSY	76202	DIEPPE	CH DIEPPE	
PSY	76300	SOTTEVILLE LES ROUEN	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	PÔLE 8
PSY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	
PSY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	76G01, SERVICES FLAUBERT, MONET & HTP D'ELBEUF
PSY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	LACAN & JEAN PIERRE POT (POLE 9 ADDICTO)
PSY	76301	SOTTEVILLE LES ROUEN	CENTRE HOSPITALIER DU ROUVRAY	POLE 4 HDJ VOLTAIRE + APPT THERAPEUTIQUE
PSY	77610	NEUFMOUTIERS EN BRIE	CENTRE MEDICAL & PEDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	SERVICE D'ERGOTHERAPIE EN PEDO-PEDOSYCHIATRIE
PSY	78200	MANTES LA JOLIE	CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS QUESNAY	
PSY	78250	MEULAN	CENTRE GILBERT RABY	SERVICE D'ERGOTHERAPIE

PSY	78360	MONTESSON	CH THEOPHILE ROUSSEL	
PSY	78375	PLAISIR	CH DE PLAISIR	HTP DU SECTEUR 78G11
PSY	85000	LA ROCHE SUR YON	EPSM GEORGES MAZURELLE	
PSY	89000	AUXERRE	CHS DE L'YONNE	
PSY	94190	VILLENEUVE ST GEORGES	CENTRE ALBERT CALMETTE - CH SUD FRANCILIEN	
PSY	95107	ARGENTEUIL	CATTP - CMP THOREZ	
PSY	95260	BEAUMONT SUR OISE	CHI DES PORTES DE L'OISE	
PSY	95300	CERGY	CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS	HDJ FRANÇOIS VILLON
LVIE	03100	MONTLUCON	CABINET LIBERAL TOULOUSE MÉLANIE	CABINET LIBERAL TOULOUSE MÉLANIE
LVIE	03100	LAVAUTL SAINTE ANNE	PSMS LA COURTE ECHELLE	SAIS ET ACCUEIL DE JOUR
LVIE	05260	ST JEAN ST NICOLAS	ASSOCIATION GERIATRIQUE BONNE DONNE	
LVIE	06000	NICE	CABINET LIBERAL SYLVAIN THAMIÉ	CABINET LIBERAL
LVIE	06100	NICE	SAVS SAMSAH - APF	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
LVIE	06200	NICE	EEAP HENRI GERMAIN	IME EEAP HENRI GERMAIN
LVIE	14123	IFS	SAVS SAMSAH APF	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
LVIE	14150	OUISTREHAM	EHPAD KORIAN THALATTA	EHPAD
LVIE	14200	HEROUVILLE ST CLAIR	EHPAD RESIDENCE ASIALYS	EHPAD
LVIE	14500	VIRE	HOPITAL DE VIRE	ESA
LVIE	17110	ST GEORGES DE DIDONNE	EHPAD RESIDENCE L'OEILLET DES PINS	ERGOTHERAPIE
LVIE	18000	BOURGES	SAVS - SAMSAH APF FRANCE HANDICAP	SAVS - SAMSAH
LVIE	18190	CHATEAUNEUF SUR CHER	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE APF	SERVICE PARAMEDICAL, ERGOTHERAPIE
LVIE	25300	PONTARLIER	CHI HAUTE COMTÉ	PÔLE MÉDICO-TECHNIQUE ET SOINS DE SUPPORT
LVIE	27000	EVREUX	HOME DOMINIQUE	
LVIE	27000	EVREUX	RESIDENCE FRANCOIS MOREL APF	
LVIE	27015	EVREUX	CHI EURE SEINE	
LVIE	27032	EVREUX	MDPH	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
LVIE	27032	EVREUX CEDEX	SAD APF 27	
LVIE	27160	CONDE SUR ITON	ASSOCIATION JULES LEDEIN	
LVIE	27160	BRETEUIL	FOYER ANNIE SOLANGE	
LVIE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT	ADEMIMC - FOYER LE BUIS MORSENT	
LVIE	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT	SAMSAH LA MUSSE	
LVIE	27200	VERNON	KORIAN LES NYMPHEAS BLEUS	
LVIE	27201	VERNON CEDEX	IEM LA SOURCE	ERGOTHERAPIE

LVIE	27220	ST ANDRE DE L EURE	RESIDENCE LE BOIS LA ROSE	EHPAD
LVIE	27240	GOUVILLE	HOME NATHALIE	
LVIE	27300	BERNAY	CABINET D'ERGOTHERAPIE LOUISE LEBOUTET	EHPAD LE GRAND JARDIN, DOMICILES, ECOLES & STRUCTURES
LVIE	27303	BERNAY CEDEX	CH DE BERNAY	ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER
LVIE	27370	ST PIERRE DU BOSGUERARD	RÉSIDENCE LE BOSGUERARD	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	27550	NASSANDRES	ASSOCIATION L'AGORA	
LVIE	27630	ECOS	CABINET D'ERGOTHERAPIE PAULINE LOUVET	
LVIE	27700	LES ANDELYS	CH ST JACQUES	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE SSR, EHPAD ET PASA
LVIE	27750	LA COUTURE BOUSSEY	LES RIVES D'OR - EHPAD ORPEA	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	27910	PERRIERS SUR ANDELLE	EHPAD JARDIN DE L'ANDELLE	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	28000	CHARTRES	MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE D'EURE-ET-LOIR	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	28000	CHARTRES	SESSD APF	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	28170	TREMBLAY LES VILLAGES	ERGO'LIB 28	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	28500	CHERISY	CABINET D'ERGOTHERAPIE EMILIE PECOLO	ERGOTHERAPIE
LVIE	29490	GUIPAVAS	SSIAD DES AMITIES D'ARMOR	ESA DES AMITIES D'ARMOR
LVIE	29640	PLOUGONVEN	CH DU PAYS DE MORLAIX	FAM LE TRISKEL - SITE DU GUERVENAN
LVIE	29820	GUILERS	CHRU DE BREST - HÔPITAL MORVAN	PLATEAU TECHNIQUE DE REEDUCATION – SSR GUILERS
LVIE	41000	BLOIS	EHPAD MAISONNEE SAINT FRANCOIS	SERVICES DE L'EHPAD
LVIE	41200	ROMORANTIN-LANTHENAY	FEDERATION ADMR	EQUIPE MOBILE ALZHEIMER SUD
LVIE	41700	COUR CHEVERNY	CABINET D'ERGOTHERAPIE MARICA GUILLAUMAT	AUX BONS PETITS SOINS
LVIE	44115	HAUTE GOULAIN	EHPAD LA LANDE SAINT MARTIN	PASA/ERGOTHERAPIE
LVIE	44160	STE ANNE SUR BRIVET	CABINET LIBERAL OCEANE FOLLIET	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	44260	SAVENAY	CH DE SAVENAY	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	44400	REZE	CABINET LIBERAL CLAIRE DELAVY	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	44400	REZE	APAJH 44	MAS LA SÈVRE
LVIE	44780	MISSILLAC	EHPAD MAISON SAINT CHARLES	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	45210	NARGIS	SOPHIE LEBLANC	
LVIE	45420	BONNY SUR LOIRE	EHPAD LES JARDINS DE LA LOIRE	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	49017	ANGERS	HANDICAP ANJOU	DISPOSITIF ADOLESCENTS IEM LES TOURNESOLS/EEAP LE BOCAGE
LVIE	49124	ST BARTHELEMY D ANJOU	APF D'ANJOU	SESSD
LVIE	50400	GRANVILLE	CABINET D'ERGOTHERAPIE AURELIE CLEREMBAUX	
LVIE	51170	FISMES	CABINET D'ERGOTHERAPIE LOIC CORDIER	ERGOTHÉRAPIE

LVIE	53600	EVRON	HOPITAL D'EVRON	HOPITAL D'EVRON
LVIE	59221	BAUVIN	CABINET LIBERAL SANDRINE ROMBAUT	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	60100	CREIL	SESSAD APF CREIL	SERVICE MÉDICO SOCIAL
LVIE	61140	LA CHAPELLE D ANDAINE	L'OREE DES BOIS	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	61400	MORTAGNE AU PERCHE	CENTRE HOSPITALIER	SSR / EHPAD
LVIE	61440	ST ANDRE DE MESSEI	IEM LA FORET	
LVIE	62730	MARCK	CABINET LIBERAL MICKAEL MAIRE	ERGOTHERAPEUTE
LVIE	66600	RIVESALTES	SSIAD PRÉSENCE INFIRMIÈRE 66	ESA POLE 2
LVIE	69700	GIVORS	CH DE GIVORS	EHPAD DE GIVORS
LVIE	74190	PASSY	IME LE CLOS FLEURI	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	75014	PARIS 14EME ARRONDISSEMENT	EHPAD KORIAN BRUNE	KORIAN JARDINS D'ALEZIA
LVIE	75014	PARIS 14EME ARRONDISSEMENT	EHPAD KORIAN BRUNE	EHPAD KORIAN BRUNE
LVIE	76000	ROUEN	ESA SPASAD LAJOSA	
LVIE	76031	ROUEN CEDEX	CHU DE ROUEN	
LVIE	76100	ROUEN	KORIAN LE JARDIN	
LVIE	76130	MONT ST AIGNAN	CABINET D'ERGOTHERAPIE VALÉRIE HURARD	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	76130	MONT ST AIGNAN	CHU DE ROUEN	EHPAD BOUCICAUT
LVIE	76130	MONT ST AIGNAN	EHPAD LES ILIADES	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	76130	MONT ST AIGNAN	CHU DE ROUEN	
LVIE	76130	MONT ST AIGNAN	SAMSAH SAVS APF	
LVIE	76150	MAROMME	EHPAD LES AUBEPINS	
LVIE	76235	BOIS GUILLAUME	CMPR LES HERBIERS (UMESH)	
LVIE	76240	BONSECOURS	CABINET D'ERGOTHERAPIE FANNY GUILBERT	
LVIE	76240	LE MESNIL ESNARD	CENTRE NORMANDIE LORRAINE	
LVIE	76250	DEVILLE LES ROUEN	LA FILANDIERE	
LVIE	76260	CUVERVILLE SUR YERES	CABINET LIBERAL AUDREY DEQUIDT	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	76270	NEUFCHATEL EN BRAY	CH F. LANGLOIS	
LVIE	76270	NEUFCHATEL EN BRAY	EHPAD DU CH DE NEUFCHATEL	
LVIE	76280	CRIQUETOT L'ESNEVAL	ASSOCIATION LA POMMERAIE JEAN VANIER - EHPAD LA POMMERAIE	
LVIE	76290	MONTIVILLIERS	SERVICE D'ÉDUCATION ET DE SOINS SPÉCIALISÉS À DOMICILES - SESSD APF	
LVIE	76800	SOTTEVILLE LES ROUEN	CRAHN (CENTRE DE RESSOURCES POUR L'AUTISME DE HAUTE NORMANDIE)	UNITÉ FORMATION, INFORMATION, RÉSEAUX (UFIR) ET FORMATEURS RÉGIONAUX

LVIE	76310	STE ADRESSE	COGERPA - EHPAD LA ROSERAIE	
LVIE	76360	BARENTIN	CH DE BARENTIN	EHPAD - SSR - USLD - ESA
LVIE	76380	BAPEAUME LES ROUEN	LES PAPILLONS BLANCS	
LVIE	76400	FECAMP	ESA ASSOCIATION ACOMAD	
LVIE	76405	FECAMP	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES	
LVIE	76410	TOURVILLE LA RIVIERE	CABINET D'ERGOTHERAPIE LUCIE SERGERAERT	CABINET D'ERGOTHERAPIE
LVIE	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	HL SAINT ROMAIN DE COLBOSC	
LVIE	76490	CAUDEBEC EN CAUX	EHPAD MAURICE COLLET	
LVIE	76503	ELBEUF	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	EQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER / SSIAD
LVIE	76510	ST NICOLAS D ALIERMONT	FAM LA MARGOTIÈRE - APEI	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	76530	GRAND COURONNE	CABINET CAP 'ERGO 276 - JULIE CONFAIS	
LVIE	76560	HERICOURT EN CAUX	LE BERCAIL ST DENIS	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	76600	LE HAVRE	CABINET LIBERAL EXPERGO	CABINET LIBERAL EXPERGO
LVIE	76690	GRUGNY	ETABLISSEMENT DÉPARTEMENTAL DE GRUGNY	
LVIE	76700	HARFLEUR	EEAP LES MYOSOTIS	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	76890	IMBLEVILLE	RESIDENCE CHANTECLER	
LVIE	78280	GUYANCOURT	KORIAN LES SAULES	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	78370	PLAISIR	CABINET LIBERAL MAGALI MOLIS	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	78370	PLAISIR	SAMSAH APAJ YVELINES	ERGOTHERAPIE
LVIE	78410	FLINS SUR SEINE	ADAPT'ERGO CABINET D'ERGOTHÉRAPIE	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	78610	LE PERRAY EN YVELINES	CABINET LIBERALCHRISTELLE L'HOMMELET	ERGOTHERAPIE
LVIE	79200	PARTHENAY	FOYER APF GABRIELLE BORDIER	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
LVIE	80201	PERONNE	CH DE PERONNE	
LVIE	91470	FORGES LES BAINS	CABINET AXERGOSUD	ERGOTHÉRAPIE
LVIE	92320	CHATILLON	L'ADAPT HAUTS DE SEINE	ESAT HORS LES MURS
LVIE	94320	THIAIS	CESAP -EME LE POUJAL	
LVIE	95803	CERGY	SAVS - SAMSAH APF	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	02310	VILLIERS ST DENIS	HOPITAL VILLIERS SAINT DENIS - LA RENAISSANCE SANITAIRE	
SSR	02321	ST QUENTIN	CH DE SAINT QUENTIN	
SSR	02410	ST GOBAIN	CRRF JACQUES FICHEUX	
SSR	06300	NICE	CABINET LIBÉRAL BENOÎT CARLINO	ERGOTHÉRAPEUTE
SSR	08011	CHARLEVILLE MEZIERES	ETS DE READAPTATION DES ARDENNES	
SSR	10000	TROYES	CRF PASTEUR	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	14000	CAEN	CHU DE CAEN	
SSR	14000	CAEN	CLINIQUE KORIAN BROCELIANDE	

SSR	14123	IFS	KORIAN COTE NORMANDE	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	14130	PONT L EVEQUE	SSR	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	14130	PONT L EVEQUE	CH DE PONT L'ÉVÊQUE	SSR POLYVALENT
SSR	14200	HEROUVILLE ST CLAIR	CMPR LA CLAIRIERE	
SSR	14200	HEROUVILLE ST CLAIR	IEM APF F. XAVIER FAVALA	
SSR	14201	HEROUVILLE ST CLAIR	IMPR DU BOIS DE LEBISEY	
SSR	14260	AUNAY SUR ODON	CH AUNAY - POLE DE RÉÉDUCATION NEUROLOGIQUE	
SSR	14400	BAYEUX	CENTRE LE MANOIR D'APRIGNY	IEM / SSR / SSED
SSR	14700	FALAISE	CH DE FALAISE	
SSR	14800	DEAUVILLE	CRF DE DEAUVILLE	
SSR	17100	SAINTES	CH DE SAINTES	HOPITAL DE JOUR MPR & EQUIPE MOBILE DE RÉADAPTATION TERRITORIALE
SSR	18100	VIERZON	CH DE VIERZON	
SSR	25440	QUINGEY	ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ DE QUINGEY	ERGOTHERAPIE
SSR	26003	VALENCE	ADAPT CMPR LES BAUMES	
SSR	27110	LE NEUBOURG	HOPITAL LOCAL DU NEUBOURG	
SSR	27180	ST SEBASTIEN DE MORSENT	HOPITAL LA MUSSE	
SSR	27220	ST ANDRE DE L EURE	CSSR L'ADAPT - HAUTE NORMANDIE SECTEUR ADULTES	
SSR	27400	LOUVIERS	CLINIQUE LA LOVIERE	ERGOTHERAPIE
SSR	27500	PONT AUDEMER	CMPP ALFRED BINET	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	28100	DREUX CEDEX	HÔPITAL VICTOR JOUSSELIN	
SSR	28120	ILLIERS COMBRAY	C.R.F. BEAUROUVRE	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	28240	LA LOUPE	CENTRE HOSPITALIER EDMOND MORCHOISNE	RÉÉDUCATION - ERGOTHERAPIE
SSR	29107	QUIMPER	CH DE CORNOUAILLE	
SSR	29150	CHATEAULIN	CLINIQUE KERFRIDEN	POUR LE SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	30900	NIMES	INSTITUT ARAMAV	
SSR	31550	GAILLAC TOULZA	CLINIQUE DE VERDAICH	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	35043	RENNES	POLE SAINT HELIER	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	36100	ISSOUDUN	CH DE LA TOUR BLANCHE	
SSR	37170	CHAMBRAY LES TOURS	IME LES TILLEULS	
SSR	37304	JOUE LES TOURS	CRF CLOS ST VICTOR	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	37370	BEAUMONT LOUESTAULT	UEROS DE FONTENAILLES	CENTRE DE RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE DE FONTENAILLES
SSR	41000	BLOIS	CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS	
SSR	41401	MONTRICHARD cedex	SSR LA MÉNAUDIÈRE	SERVICE ERGOTHERAPIE

SSR	45200	AMILLY	CMPR L'ADAPT LOIRET	
SSR	49103	ANGERS	ASSOCIATION LES CAPUCINS - SSR PÉDIATRIE	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	49800	TRELAZE	IME LA GUIBEDIERE	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	49933	ANGERS CEDEX 09	CHU ANGERS	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	50300	AVRANCHES	CH AVRANCHES - GRANVILLE	
SSR	50340	SIOUVILLE HAGUE	CRRF KORIAN L'ESTRAN	
SSR	50406	GRANVILLE	CRRF LE NORMANDY	
SSR	50500	CARENTAN	HOPITAL DE CARENTAN	ERGOTHERAPIE
SSR	56275	PLOEMEUR	CENTRE DE KERPAPE	
SSR	58200	COSNE SUR LOIRE	CRF PASORI	SERVICE ERGOTHERAPIE
SSR	59037	LILLE	CHRU	
SSR	59740	FELLERIES	HOPITAL DEPARTEMENTAL FELLERIES-LIESSIES	MPR -SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	60000	BEAUVAIS	CRF ST-LAZARE	
SSR	60000	BEAUVAIS	IME FRANCE RAPHAËLLE FLEURY	
SSR	60120	BRETEUIL	INSTITUT MÉDICALE DE BRETEUIL	
SSR	60240	CHAUMONT EN VEXIN	CRF LEOPOLD BELLAN	
SSR	60260	LAMORLAYE	CMPR BOIS LARRIS	
SSR	60500	CHANTILLY	CENTRE DE READAPTATION ALPHONSE DE ROTHSCHILD (CRAR)	
SSR	60860	ST OMER EN CHAUSSEE	CRF LE BELLOY	
SSR	61101	FLERS CEDEX	CMPR LA CLAIRIERE	
SSR	61140	BAGNOLES DE L ORNE	CMPR	
SSR	61140	BAGNOLES DE L ORNE	SSR LE PARC	ERGOTHÉRAPIE
SSR	61400	MORTAGNE AU PERCHE	CENTRE HOSPITALIER	SSR / EHPAD
SSR	62590	OIGNIES	CRF LES HAUTOIS	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	68070	MULHOUSE	CH DE MULHOUSE	
SSR	72205	LA FLECHE	POLE SANTE SARTHE ET LOIR	SSR & CS MEMOIRE AU PSSL DE BAILLEUL + EHPAD LA FLECHE
SSR	72250	PARIGNE L EVEQUE	CENTRE GALLOUEDEC	SITE HOSPITALISATION COMPLETE
SSR	73000	CHAMBERY	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE	CABINET D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	75019	PARIS 19EME ARRONDISSEMENT	AVH	ERGOTHÉRAPIE
SSR	75651	PARIS 3	GROUPE HOSPITALIER PITIE SALPETRIÈRE	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE EN ONCOLOGIE
SSR	75679	PARIS CEDEX 14	HOPITAL COCHIN	SERVICE ERGOTHERAPIE
SSR	76000	ROUEN	EME COLETTE YVER - PEP 76	
SSR	76100	ROUEN	CENTRE MERIDIENNE	ERGOTHÉRAPIE
SSR	76133	ST MARTIN DU BEC	CENTRE APF PAUL DURAND VIEL	

SSR	76160	DARNETAL	CENTRE HOSPITALIER DURECU-LAVOISIER	
SSR	76202	DIEPPE	CH DIEPPE	
SSR	76230	BOIS GUILLAUME	CHU DE ROUEN	
SSR	76235	BOIS GUILLAUME	CMPR LES HERBIERS	
SSR	76240	LE MESNIL ESNARD	ESAT HORS-MURS	SAT HORS MURS
SSR	76220	CAUDEBEC LES ELBEUF	L'ADAPT - CSSRF PÉDIATRIQUE	
SSR	76350	OISSEL	CHU DE ROUEN	
SSR	76360	BARENTIN	CH DE BARENTIN	EHPAD - SSR - USLD - ESA
SSR	76405	FECAMP	CH INTERCOMMUNAL DU PAYS DES HAUTES FALAISES	
SSR	76450	CANY BARVILLE	SESSAD GEST ET DIM -CANY BARVILLE	
SSR	76503	ELBEUF	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	
SSR	76503	ELBEUF	CHI ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	SSR LES FEUGRAIS - SERVICE ERGOTHÉRAPIE
SSR	76600	LE HAVRE	GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	
SSR	76620	LE HAVRE	CRF DE LA HÈVE	
SSR	77100	MEAUX	LE BRASSET	
SSR	77610	NEUFMOUTIERS EN BRIE	CENTRE MEDICAL & PEDAGOGIQUE POUR ADOLESCENTS	SERVICE D'ERGOTHERAPIE EN MPR
SSR	78004	VERSAILLES	HOPITAL DE LA PORTE VERTE	
SSR	78120	RAMBOUILLET	CRR SUD YVELINES - LE CERSSY	ERGOTHÉRAPIE
SSR	78130	CHAPET	CLINIQUE DE BAZINCOURT	
SSR	78303	POISSY CEDEX	CHI POISSY SAINT GERMAIN EN LAYE	
SSR	78550	RICHEBOURG	FONDATION MALLET PMPR DE RICHEBOURG	
SSR	78600	MAISONS LAFFITTE	CESSRIN/MGEN	
SSR	78710	ROSNY SUR SEINE	CLINIQUE APARC	SERVICE REEDUCATION
SSR	78830	BULLION	HOPITAL DE PEDIATRIE ET DE REEDUCATION	ERGOTHÉRAPIE
SSR	78870	BAILLY	IEM SOC. PHILANTHROPIQUE DE BAILLY	
SSR	80054	AMIENS CEDEX 1	CHU AMIENS	
SSR	80100	ABBEVILLE	CH ABBEVILLE	
SSR	80300	ALBERT	CH D'ALBERT	
SSR	80800	CORBIE	CENTRE HOSPITALIER	
SSR	80800	CORBIE	CRF LES 3 VALLÉES	
SSR	83407	HYERES	CENTRE SSR MGEN PIERRE CHEVALIER	SERVICE D'ERGOTHÉRAPIE
SSR	86100	CHATELLERAULT	CENTRE HOSPITALIER DE CHÂTELLERAULT	ERGOTHERAPIE
SSR	91640	BRIIS SOUS FORGES	CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY	ERGOTHÉRAPIE
SSR	92380	GARCHES	CHU RAYMOND POINCARÉ	
SSR	93320	LES PAVILLONS SOUS BOIS	CESAP LE CAP VERT	

SSR	94460	VALENTON	INSTITUT ROBERT MERLE D'AUBIGNÉ	
SSR	94832	FRESNES	ETS PUBLIC DE SANTE NATIONALE	
SSR	95180	MENUCOURT	LA CHATAIGNERAIE MENU COURT	SERVICE D'ERGOTHERAPIE
SSR	95300	PONTOISE	CENTRE HOSPITALIER RENÉ DUBOS	
SSR	95510	AINCOURT	GH INTERCOMMUNAL DU VEXIN	
SSR	95570	BOUFFEMONT	CENTRE MEDICAL J. ARNAUD	
SSR	95600	EAUBONNE	HOPITAL SIMONE VEIL	MPR

CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS 2018 – 2019

1ERE ANNEE

SEMESTRE 1				SEMESTRE 2			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
Unité d'Enseignement 1.3 <i>S1 : Psychologie / Psychologie et santé</i>	40	21	Devoir sur table ou devoir sur table dossier et présentation orale	Unité d'Enseignement 1.7 <i>S2 : Ergonomie</i>	18	16	Devoirs sur table ou devoirs sur table et production de TD
Unité d'Enseignement 1.5 <i>S1 : Sociologie, anthropologie</i>	20	12	Devoir sur table ou travail personnel de groupe et production documentaire ou devoir sur table et exercice TD	Unité d'Enseignement 2.1 <i>S2 : Structures Anatomiques et fonctions organiques</i>	48	12	Devoir sur table ou devoirs sur table productions documentaires et évaluations orales
Unité d'Enseignement 2.1 <i>S1 : Structures Anatomiques et fonctions organiques</i>	48	12	Devoir sur table et QCM	Unité d'Enseignement 2.4 <i>S2 : Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel</i>	58	24	Devoir sur table
Unité d'Enseignement 2.2 <i>S1 : Introduction à la démarche clinique et épidémiologique : notions d'hygiène et de pharmacologie</i>	24	10	Devoir sur table	Unité d'Enseignement 3.3 <i>S2 : Modèles conceptuels</i>	14	18	Devoirs sur table et production de TD
Unité d'Enseignement 2.3 <i>S1 : Dysfonctionnement de l'appareil musculo-squelettique et du système tégumentaire</i>	42	10	Devoir sur table	Unité d'Enseignement 4.1 <i>S2 : Méthodes et techniques d'évaluation</i>	10	24	Productions de fiche de synthèse
Unité d'Enseignement 3.1 <i>S1 : Ergothérapie et science de l'activité humaine</i>	16	24	Devoir sur table et production documentaire ou devoir sur table et production d'un objet	Unité d'Enseignement 4.4 <i>S2 : Techniques de rééducation et de réadaptation</i>	28	58	Devoirs sur table ou production de TD et fiches de synthèses
Unité d'Enseignement 3.2 <i>S1 : Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie</i>	12	20	Devoir sur table ou dossier analyse d'activité	Unité d'Enseignement 4.7 <i>S2 : Techniques et outils d'aménagement de l'environnement</i>	10	18	Devoirs sur table, production de dossier technique, évaluation orale
Unité d'Enseignement 3.5 <i>S1 : Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie</i>	10	22	Devoirs sur table et analyse de cas	Unité d'Enseignement 5.6 <i>S2 : Anglais professionnel</i>		10	Devoir sur table et appréciation orale
Unité d'Enseignement 4.1 <i>S1 : Méthodes et techniques d'évaluation</i>	10	50	Devoir sur table ou évaluations pratiques	UE 6.1S2 Unité d'Intégration : Evaluation de situation, diagnostic et conception de projet d'intervention		38	Productions d'analyses de cas cliniques et présentations orales ou production d'une réalisation et évaluation orale
Unité d'Enseignement 4.6 <i>S1 : Aides humaines, techniques, animalières et mobilité</i>	10	40	Devoir sur table ou dossier documentaire				
Unité d'Enseignement 5.2 <i>S1 : Méthodes de travail et TIC</i>	10	18	Evaluation pratiques et certificat C2I				
Unité d'Enseignement 5.6 <i>S1 : Anglais professionnel</i>		10	Devoir sur table et appréciation orale				

2EME ANNEE

SEMESTRE 3				SEMESTRE 4			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
<i>Unité d'Enseignement 1.2 S3 : Environnement Institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute</i>	16	12	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 2.6 S4 : dysfonctionnement cardio-vasculaire et métabolique</i>	20	8	Sur table QROC QCM
<i>Unité d'Enseignement 2.5 S3 : Dysfonctionnement cognitif et psychique</i>	72	18	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 4.3 S4: Techniques de positionnement</i>	8	10	Sur table
<i>Unité d'Enseignement 3.4 S3 : Modèles d'analyse de l'activité</i>	10	40	QROC ou dossier	<i>Unité d'Enseignement 4.4 S4: Techniques de rééducation et de réadaptation</i>	46	68	Sur table ou écrit de groupe ou oral
<i>Unité d'Enseignement 3.6 S3: Médiation relation et cadre thérapeutique</i>	10	28	QROC ou oral	<i>Unité d'Enseignement 4.5 S4: Traitement orthétique</i>	10	56	Sur table
<i>Unité d'Enseignement 4.2 S3 : Tech. Et Outils de relation et com.</i>	8	22	QROC ou oral ou dossier	<i>Unité d'Enseignement 5.3 S4: Méthodes de recherche</i>	14	12	Écrit étape 1 du mémoire
<i>Unité d'Enseignement 5.5 S3 : Méthodologie de projet</i>	10	14	Dossier / oral	<i>Unité d'Enseignement 5.6 S4: Anglais professionnel</i>		18	Contrôle continu
<i>Unité d'Enseignement 5.6 S3: Anglais professionnel</i>		10	QROC	<i>Unité d'Intégration 6.3 S4: Conduite d'une intervention en ergothérapie (C3/C4)</i>		66	Validation du thème et oraux
<i>Unité d'Intégration 6.2 S3 : Conduite de relation, coordi. et coopé.</i>		44	Analyse écrite				

3EME ANNEE

SEMESTRE 5				SEMESTRE 6			
Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens	Unité d'enseignement	Total heures CM	Total heures TD	Modalités d'Examens
<i>UE 1.1 S5 : Législation, déontologie et éthique</i>	32	12	Etude de cas : présentation oral en groupe	<i>Unité d'Enseignement 5.1 S6: Méthode et outils d'analyse de la qualité et de la traçabilité</i>	18	12	Ecrit individuel ou écrit collectif + oral collectif
<i>Unité d'Enseignement 1.4 S5: Santé publique</i>	16	16	Oral collectif ou écrit individuel	<i>Unité d'Enseignement 5.4 S6: Initiation à la démarche</i>	10	18	Note d'étape 4
<i>Unité d'Enseignement 1.6 S5: Pédagogie</i>	16	18	Ecrit individuel + écrit collectif + oral collectif	<i>Unité d'Enseignement 5.6 S6: Anglais professionnel</i>		20	Abstract ou écrit individuel
<i>Unité d'Enseignement 4.8 S5: Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie</i>	20	20	Ecrit individuel + écrit collectif + oral collectif	<i>Unité d'Enseignement 6.5 S6: Evaluation de la pratique professionnelle et recherche (C7/C8)</i>		54	Mémoire (écrit et oral individuel)
<i>Unité d'Enseignement 4.9 S5: Gestes et soins d'urgence</i>	6	15	CM par tiers de promo / validation par des MES	<i>Unité d'Enseignement 6.6 S6: Unité optionnelle</i>		46	Ecrit individuel
<i>Unité d'Enseignement 4.10 S5: Organisation, gestion du travail et interprofessionalité</i>	10	14	TD : analyse de stage				
<i>Unité d'Enseignement 5.4 S5: Initiation à la démarche de recherche</i>	14	14	QCM + note d'étape 3				
<i>Unité d'Enseignement 5.6 S5: Anglais professionnel</i>		18	3 écrits individuels				
<i>Unité d'Enseignement 6.4 UI S5: Démarche d'évaluation et de conseil, formation et information (C5/C10)</i>		40	oral collectif + écrit individuel				